

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 22 JANVIER 2021**

Présents : CROSAZ Daniel Maire, JUSOT Thierry, FOUQUET Marie, BLANC Jacques Adjoint, CROSAZ Hervé Conseiller Délégué, DUC Christian, FARDEAU Séraphin, NARDIN Stéphanie, PELLICER Sabine.

Procurations : SZYMONIAK Romain donne procuration à CROSAZ Daniel.
CROSAZ CARRILLON Vincent donne procuration à FARDEAU Séraphin.

Absent : DUC Christian.

Secrétaire de séance : CROSAZ Hervé.



Début de séance : 20h00

1) VŒUX DE MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur Le Maire présente ses vœux aux Membres du Conseil Municipal.

2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 OCTOBRE 2020 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3) TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU A LA 3CMA :

Monsieur MARGUERON Jean-Paul, Président de la 3CMA, souhaite que chaque Maire de la 3CMA rédige une lettre indiquant leur position positive ou négative sur l'attribution de la compétence de l'eau à la 3CMA

Monsieur Le Maire demande aux Membres du Conseil leur avis sur la question.

Le Conseil Municipal accepte de faire cette lettre à l'unanimité, en indiquant que la commune de Montvernier ne souhaite pas donner cette compétence à la 3CMA.

4) AUTORISATION DE MANDATER LES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Monsieur Le Maire rappelle l'article L 1612 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit jusqu'à l'adoption du budget, ce qui suit : le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

5) COMPTE « 6232 » FÊTES ET CEREMONIES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte « 6232 ». En ce mois de janvier, nous avons le paiement des paniers repas distribués aux aînés, remplaçant la galette des rois que l'on ne peut faire en raison de la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) REVISION DU LOYER DU RESTAURANT PENDANT LA FERMETURE ADMINISTRATIVE :

Sur le contrat de gérance du restaurant, une clause indique que le loyer sera vu à la baisse en cas de mesures sanitaires défavorables.

Le Conseil municipal décide de rencontrer le Gérant afin de faire un point sur sa situation quant aux aides perçues, échanger sur son fonctionnement et décider in fine du loyer.

7) AVENANT A LA CONVENTION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CDG73 :

Monsieur Le Maire explique que pour tout litige avec les Agents de la Collectivité, le Centre de Gestion de la Fonction Publique souhaite être le médiateur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) FOND D'URGENCE COVID 19 :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que le Département de la Savoie poursuit son soutien, pour pallier aux dépenses des communes en ce qui concerne la COVID19 (gel, masques, outils de télétravail, etc...), le Département de la Savoie débloque à notre commune un fonds d'aide pour un montant de 1 000€. Une délibération est demandée dans ce sens.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9) DOSSIER ASSAINISSEMENT :

Trois entreprises ont été sollicitées pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement.

Deux devis ont été reçus: entreprises Alp'Epur et Nicot.

L'entreprise NICOT est retenue car son travail est beaucoup plus complet : prise en compte de la situation financière de la commune, calcul de l'impact des investissements projetés, simulations et plan de trésorerie, subventions possibles, mise à jour de la carte d'aptitude des sols, règlements et tarification des différents assainissements.

Le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise Nicot à l'unanimité.

10) DEMANDE DE SUBVENTION POUR ISOLATION SALLE POLYVALENTE :

Suite au rapport de l'Asder faisant état d'un besoin d'amélioration du bâtiment (besoins thermiques et énergétiques), des devis ont été faits pour l'isolation des combles et l'ajout de poêles à granules dans les appartements.

Des subventions peuvent être demandées (FDEC, DSIL, Certificat Economie d'énergie).

Le Conseil Municipal approuve le projet et les demandes de subventions.

11) QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

- Photovoltaïque : Des devis ont été demandés pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du restaurant, l'Asder a étudié le projet et confirme que c'est un bon projet.

Des subventions peuvent être accordées : Région (Plan de relance), Département (FDEC) à hauteur de 80%. Le projet est rentable et amorti en moins de 2 ans. Les années suivantes la commune aura plus de 3 500€ de gain avec la vente de la production d'électricité à EDF et ainsi compensera 75% de sa facture électrique globale.

Le conseil municipal approuve le projet et les demandes de subventions

-Droit de Prémption : Les parcelles n° 1334 et 1335 sont en vente, Monsieur Le Maire demande au Conseil si la commune préempte.

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter ces 2 parcelles.

-Forêt : L'ONF a fait 2 devis pour la vente d'arbres dans la forêt et travaux d'entretien.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité – Les travaux sont non justifiés et trop onéreux

-Une Administrée demande à ce que l'arbre de la Liberté à Montvernier soit taillé. La commune a demandé des devis, le coût est de 600€, prix sans évacuation du bois coupé. Un devis sera demandé à « Jules Espace vert » qui devrait intervenir sur la commune pour des travaux chez des particuliers.

-Un Administré se propose de faire du déneigement sur le hameau de Montbrunal moyennant un coût défini et indiqué. Vu le peu de neige, et les temps où l'employé communal ne peut le faire, des Conseillers exposent que c'est difficile de le mandater à chaque fois.

Il est décidé de ne pas donner suite de manière récurrente, à adapter selon les chutes très importantes de neige.

-La Commission des Impôts Direct a nommé des personnes d'offices sur la commune à la commission CCID – 6 personnes ont été définies.

-Le SPM a envoyé un message pour l'achat de panneaux d'affichage dynamique avec aide au financement. Le coût annuel des panneaux (abonnement) est de 561€ (hors coût de pose).

Le conseil ne donnera pas suite.

Fin de séance : 22h

Le Maire, Daniel CROSAZ